



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 26 OCTOBRE 2020

PROCES-VERBAL

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
20/10/2020	Nombre de conseillers en exercice :	17
	Nombre de conseillers présents	16
	Nombre de conseillers représentés :	1
	Nombre de conseillers votants :	17

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-SIX OCTOBRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 26 octobre 2020, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 20 octobre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 octobre 2020.

Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance à 18h
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis
- Annonce qu'un point sera déposé sur table

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, Mme Khadija RAMDANE, M. Benoît DUMONT, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, Mme Juline GARNAVAULT, M. Denis KLETZLEN-BODES, Mme Catherine AZE, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS, M. Éric RETHORE.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance : M. Bruno BOURIAUD a donné pouvoir à monsieur Claude NOEL

SECRETARE DE SÉANCE : William BOURGOIN



Avant de commencer, monsieur le Maire demande, au nom de notre Conseil Municipal, d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur SAMUEL PATY, lâchement assassiné vendredi 16 octobre. Monsieur PATY enseignait la tolérance et la liberté avec patience et bienveillance.

Le Conseil Municipal :

1. DCM2020060 – PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire indique que les démissions de Madame Joly et Monsieur Bouteillon sont des choix personnels.

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Prend acte** de la démission de Madame Audrey JOLY de son siège de conseillère municipale,

↳ **Prend acte** de la démission de Monsieur Franck BOUTEILLON de son siège de conseiller municipal,

↳ **Prend acte** de l'installation de Madame Valérie LIMOUZIN et Monsieur Arnaud LORENZI en qualité de conseillers au sein du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 JUIN 2020 ET DU 08 JUILLET 2020

À l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des 12 juin 2020 et du 08 juillet 2020.

3. DCM2020061 – MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire indique que les démissions de Madame Joly et Monsieur Bouteillon sont des choix personnels.

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Décide** de conserver 5 postes d'adjoints au Maire,

↳ **Décide** de pourvoir le poste laissé vacant,

↳ **Décide** que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue occupait avant que le poste ne soit laissé vacant, soit le rang de 2^{ème} adjoint au Maire.



4. DCM2020062 – ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Il propose la candidature de Monsieur Benoît Dumont à la fonction de 2^{ème} adjoint. En effet, après contact auprès des services de la préfecture, le principe de parité n'est pas à respecter dans le cadre d'une nouvelle élection et l'adjoint prend le rang du démissionnaire.

À la majorité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

Le Conseil Municipal :

1er TOUR DE SCRUTIN

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Benoît DUMONT : 18 voix POUR (1 abstention, 0 contre)

Monsieur Benoît DUMONT ayant obtenu la majorité absolue lors du premier tour de scrutin, il est proclamé adjoint au maire et est immédiatement installé au rang de 2^{ème} adjoint.

5. DCM2020063 – RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE DES INDÉMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

☞ **Abroge** la délibération n° DCM2020026 du 12 juin 2020.

☞ **Fixe** les indemnités de fonction (montant mensuel Brut) versées aux élus du Conseil Municipal dans la limite du crédit global pour la durée du mandat de la manière suivante :

Pour le Maire : 1 127,92 € correspondant à 29%

Pour les Adjointes au Maire : 447,28€ correspondant à 11.5%

Pour les Conseillers délégués : 303,33 € correspondant à 7.80%

☞ **Précise** que le montant des indemnités de fonction pourra être réévalué au terme de 6 mois d'activité et suivant les résultats de l'audit financier.

☞ **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

☞ **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

6. DCM2020064 – NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DES COMMISSIONS

À la l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0



Séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2020

Le Conseil Municipal :

↳ **Décide** de procéder aux remplacements de Madame Audrey JOLY et Monsieur Franck BOUTEILLON au sein des commissions municipales dont ils étaient membres,

↳ **Désigne** selon le tableau joint, les élus suivants en remplacement de Madame Audrey JOLY et Monsieur Franck BOUTEILLON au sein des commissions municipales.

FINANCES	
Vice-Président : Bruno BOURIAUD	
Le Conseil Municipal au complet	

SECURITE/ VOIRIES / MOBILITE	
Vice-Présidents : Benoît DUMONT, Bruno BOURIAUD	
Arnaud LORENZI	Géraldine DUVAL
Valérie LIMOUZIN	Denis KLETZLEN-BODES
Gilles PAIGNON	Philippe PRIOUX
Eric RETHORE	Robert ESPECEL

URBANISME	
Vice-Président : Philippe PRIOUX	
Bruno BOURIAUD	Arnaud LORENZI
Benoît DUMONT	Valérie LIMOUZIN
Denis KLETZLEN-BODES	Gilles PAIGNON
Khadija RAMDANE	Caroline SEVEGRAND
Eric RETHORE	Robert ESPECEL

CADRE DE VIE / COMMERCE / DEVELOPPEMENT DURABLE	
Vice-Présidents : Benoît DUMONT, Bruno BOURIAUD	
Philippe PRIOUX	Denis KLETZLEN-BODES
Juline GARNAVAULT	Gilles PAIGNON
Caroline SEVEGRAND	Jacqueline CARIMALI
Sylvie AMBLAS	Robert ESPECEL

ACTION SOCIALE / SENIORS / SANTE	
Vice-Présidente : Géraldine DUVAL	
Bruno BOURIAUD	Virginie CABUROL
Denis KLETZLEN-BODES	Philippe PRIOUX
Khadija RAMDANE	Caroline SEVEGRAND
Catherine AZE	Eric RETHORE



VIE ASSOCIATIVE / CULTURE / SPORT / FÊTES

Vice-Président : William BOURGOIN

Denis KLETZLEN-BODES	Virginie CABUROL
Jacqueline CARIMALI	Benoît DUMONT
Khadija RAMDANE	Caroline SEVEGRAND
Juline GARNAVAULT	Robert ESPECEL
Sylvie AMBLAS	

COMMUNICATION

Vice-Présidente : Caroline SEVEGRAND

William BOURGOIN	Bruno BOURIAUD
Virginie CABUROL	Jacqueline CARIMALI
Benoît DUMONT	Juline GARNAVAULT
Khadija RAMDANE	
Eric RETHORE	Robert ESPECEL

SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / JEUNESSE

Vice-Présidente : Géraldine DUVAL

William BOURGOIN	Virginie CABUROL
Jacqueline CARIMALI	Juline GARNAVAULT
Denis KLETZLEN-BODES	Khadija RAMDANE
Caroline SEVEGRAND	Gilles PAIGNON
Sylvie AMBLAS	Robert ESPECEL

7. DCM2020065 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS _ SMGFAVO

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Abroge** la délibération n° DCM2020032 du 12 juin 2020 portant désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte pour la Gestion d'une Fourrière Animalière dans le Val d'Oise (SMGFAVO)

↳ **Décide** d'élire pour représenter la commune au sein du SMGFAVO :

Titulaire : **Géraldine DUVAL**

Suppléant : **Valérie LIMOUZIN**

8. DCM2020066 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS _SICTEU

À l'unanimité membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0



Le Conseil Municipal :

↳ **Abroge** la délibération n° DCM2020032 du 12 juin 2020 portant désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées (SICTEU)

↳ **Décide** d'élire pour représenter la commune au sein du SICTEU :
Titulaires : **Claude NOËL / Philippe PRIOUX / Gilles PAIGNON**
Suppléants : **Denis KLETZLEN-BODES / Arnaud LORENZI**

9. DCM2020067 – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS_SEDIF

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Abroge** la délibération n° DCM2020041 du 12 juin 2020 portant désignation des délégués auprès du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)

↳ **Décide** d'élire pour représenter la commune au sein du SEDIF :
Titulaire : **Bruno BOURIAUD**
Suppléant : **Gilles PAIGNON**

10. DCM2020068 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

↳ **Abroge** la délibération n° DCM202000 du 12 juin 2020 portant désignation des membres composant la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

↳ **Désigne** les membres du Conseil Municipal composant la commission d'appel d'offres, comme suit :

Titulaires	Suppléants
(1) Bruno BOURIAUD (1) William BOURGOIN (1) Philippe PRIOUX	(1) Khadija RAMDANE (1) Denis KLETZLEN-BODES (2) Robert ESPECEL

(1) Le Groupe « Union Pour Butry »

(2) Le Groupe « Bien Vivre à Butry »

11. DCM2020069 - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0



Le Conseil Municipal :

- ☞ **Abroge** la délibération n°DCM2020030 du 12 juin 2020 ;
- ☞ **Décide** de créer la Commission communale pour l'accessibilité ;
- ☞ **Désigne** les membres du Conseil Municipal composant la commission communale pour l'accessibilité, comme suit :

Titulaires	Suppléants
(1) Bruno BOURIAUD	(1) Denis KLETZLEN-BODES
(1) Arnaud LORENZI	(1) Gilles PAIGNON
(1) Benoît DUMONT	(2) Eric RETHORE
(1) Valérie LIMOUZIN	

(1) Le Groupe « Union Pour Butry »

(2) Le Groupe (Bien Vivre à Butry »

12. DCM2020070 – FIXATION DU TAUX D'INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2004, dans les communes de moins de 10 000 habitants, les opérations de recensement de la population se déroulent une fois tous les 5 ans.

La commune de Butry-sur-Oise débutera son recensement en janvier 2021.

Même si celui-ci est placé sous la responsabilité de l'État, il s'agit d'un partenariat étroit avec la commune qui se charge de préparer et réaliser les enquêtes de recensement.

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ☞ **Ouvre** 4 emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population en 2021, conformément aux préconisations de l'INSEE d'un agent pour 250 logements.
- ☞ **Établit** le montant de la feuille logement à 0,52 € brut.

13. DCM2020071 – JURY D'ASSISES

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal et non d'un vote.

En effet, il appartient au Maire d'effectuer ce tirage au sort, mais en aucun cas il ne lui appartient d'écarter des personnes.

C'est au Président de la cour d'appel que revient cette possibilité.

Habituellement, ce tirage au sort se fait en présence du public mais le législateur, en raison du contexte sanitaire, a autorisé le Maire à procéder au tirage au sort sans public.

À la l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ☞ **PREND ACTE** de la liste du tirage au sort réalisé le 10 septembre dernier par Monsieur Claude NOËL, Maire de la commune.



14. DCM2020072 – CONVENTION EPFIF

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Autorise et Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

15. DCM2020073 – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS VACATAIRES POUR L'ÉTUDE SURVEILLÉE

À la majorité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 1
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à recruter 6 vacataires pour une durée d'un an.
- ↳ **Fixe** la rémunération de chaque vacation :
 - sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19 € en ce qui concerne les vacataires étudiants
 - sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 24.86 € en ce qui concerne les enseignants.
- ↳ **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.
- ↳ **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

16. DCM2020074 – PLU : REFUS DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAUSSERONS IMPRESSIONNISTES

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Confirme son refus** de transférer sa compétence PLU à la Communauté de commune Sausseron Impressionnistes.

17. DCM2020075 – SICTEU _ ADOPTION RPQS 2019

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Adopte** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement du Syndicat Intercommunal de Collecte et traitement des Eaux Usées du Bassin du Sausseron (S.I.C.T.E.U.)



18. DCM2020076 – SICTEU _ ARRÊT DU ZONAGE

À la l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Arrête** le zonage d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales Urbaines tel que décrit dans le plan de zonage du Syndicat Intercommunal de Collecte et traitement des Eaux Usées du Bassin du Sausseron (S.I.C.T.E.U.) et joint en annexe.

19. DCM2020077 – TARIFS MARCHÉ DE NOËL

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Décide** de fixer la participation financière des exposants du Marché de Noël comme suit :
 - Emplacement 3 mètres : **70 €**
 - Emplacement 6 mètres : **110 €**
- ↳ **Dit** que cette participation sera demandée aux exposants participant au Marché de Noël.

20. DCM2020078 – GARANTIE D'EMPRUNT OPAC

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Décide** d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 518 216 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 106093 constitué de 2 lignes du Prêt.
- ↳ **Décide** d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 162 382 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 106094 constitué de 2 lignes du Prêt.
- ↳ **Dit** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des Contrats de Prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.



- ↳ **Dit** que la commune s'engage, pendant toute la durée des Contrats de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci.

21. DCM2020079 – DISSOLUTION DU SMERCVS

Monsieur le Maire indique que cette dissolution est une régularisation administrative.

À l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

Le Conseil Municipal :

- ↳ **Approuve** la dissolution du Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation du Contrat de Vallée du Sausseron (SMERCVS) telle que votée en Conseil Syndical le 09 septembre 2019.
- ↳ **Approuve** la clé de répartition proposée par la délibération du SMERCVS du 05 mars 2020 (annexée à la présente délibération).

Monsieur le Maire souhaite indiquer qu'un retard important dans la construction de logements sociaux confié à l'OPAC de l'Oise est constaté. Il indique également que les travaux liés à la zone humide sont catastrophiques et non conforme au cahier des charges.

18h45 arrivée de Monsieur Bouriaud.

Monsieur Especel demande où en est l'audit financier lancé en juillet dernier ?

Monsieur le Maire indique que l'audit est presque terminé. Le retard est dû à la difficulté de trouver des chiffres cohérents.

Le résultat sera présenté, comme promis, en commission finances qui est composée du Conseil Municipal dans son ensemble. En tout état de cause les premiers résultats sont inquiétants et des décisions devront être prises.

La date de la commission est fixée au 13 novembre à 18 heures, l'invitation sera envoyée aux membres du conseil (sous réserve de nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire).

Monsieur Especel, souhaite revenir sur les travaux des logements sociaux, et plus précisément sur le retard pris.

Monsieur le Maire indique n'avoir aucune explication sur le retard, si ce n'est celui lié au confinement. Monsieur le Maire tient à préciser qu'il avait négocié avec la SNCF afin que les engins puissent circuler évitant ainsi plus de retard.

Monsieur le Maire précise qu'un rdv doit être fixé sur place avec l'OPAC de l'Oise, auquel il conviendra Monsieur Especel. Si l'Opac de l'Oise ne réagit pas rapidement, le Préfet sera saisi sur cette situation car malgré les appels et les courriers, la ville n'obtient aucune réponse.

Madame Aze fait part de son incompréhension sur un tel retard et le manque de sérieux de la part de l'OPAC.

Monsieur Especel demande où en sont les pénalités dues au titre de la loi SRU ?

Monsieur Bouriaud indique que la ville a sollicité un rendez-vous avec les services préfectoraux à ce sujet. Monsieur le Préfet a acté la levée de carence cet été. L'amende à payer sera d'environ 15.000 € par an à laquelle Monsieur le Préfet avait appliqué une majoration de 46.000 €.



Séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2020

L'année prochaine, la commune ne devra s'acquitter que de l'amende de 15.000 €. Elle a également récupéré son droit de préemption et la possibilité d'attribuer sa part de logement.

Monsieur Especel s'interroge sur l'amende de 48.000 € à verser à l'URSSAF en raison de l'absence de déclaration en 2019 ?

Monsieur Bouriaud indique que la demande de remise gracieuse d'un montant de 48.000 € a été acceptée par l'URSSAF.

Monsieur Especel attire l'attention de l'équipe municipale sur les problèmes de vitesse excessive dans la ville et surtout dans la rue Massenet.

Monsieur le Maire indique qu'il partage le constat de Monsieur Especel. Il indique avoir rencontré les services du Département du Val d'Oise, afin que des aménagements réduisant la vitesse puissent être envisagés.

Malheureusement la ville ne peut pas faire ce qu'elle veut.

Monsieur le Maire, précise qu'une étude sur le sujet du stationnement, avait été réalisée par l'ancienne municipalité pour un coût de 12.000 € mais que celle-ci ne s'est pas révélée probante.

Monsieur Especel précise qu'en effet il y a des problèmes de stationnement mais surtout de vitesse.

Monsieur le Maire indique que la Gendarmerie a été sensibilisée sur ce sujet et que des contrôles réguliers vont être réalisés.

Monsieur le Maire invite les membres de la commission voirie à évoquer ces problématiques afin que des solutions soient envisagées.

Madame Limouzin demande si des bénévoles se sont inscrits pour la traversée des enfants.

Madame Carimali indique être déçue car il n'y a que deux inscrits malgré la communication faite à ce sujet et surtout les demandes.

Monsieur le Maire tient à préciser que les choix d'entrées et de sorties du groupe scolaire ont été faits par Madame la Directrice. Cependant ce choix s'est avéré dangereux pour les enfants. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il sera bientôt interdit aux enfants de passer par le parking école.

Géraldine Duval tient à préciser que le parking est extrêmement dangereux et que si cela devient trop complexe à gérer, il sera définitivement fermé. Les consignes Vigipirate sont claires, aucun adulte, non autorisé, ne doit pénétrer dans un groupe scolaire.

En effet, après recherche, la Préfecture n'a jamais « donné » de dérogation au groupe scolaire pour que les adultes rentrent dans l'école.

William Bourgoïn demande pourquoi les enseignants ne se garent pas sur le parking juxtaposant l'école ?

Monsieur Bouriaud interroge Madame Aze à ce sujet.

Madame Aze ne sait pas pourquoi l'ancienne municipalité a pris cette décision.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est prévue concernant les accès école avec l'équipe enseignante lundi 2 novembre.

Monsieur Especel interroge à nouveau Monsieur le Maire sur la demande de Daniel Desfoux qui souhaitait être reçu par l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise, à nouveau, que quelques jours avant le conseil, Monsieur Desfoux a été reçu avec son épouse concernant la prise en charge d'une facture d'imprimerie sur les deniers publics.



Séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2020

Monsieur le Maire tient à préciser que cette facture qui correspond aux frais d'édition du bulletin distribué juste après les élections, il est hors de question que la ville prenne en charge ces frais qui sont à la charge de Monsieur Desfoux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Monsieur NOËL Claude 	Monsieur BOURIAUD Bruno 	Monsieur DUMONT Benoît 
Monsieur BOURGOIN William 	Madame DUVAL Géraldine 	Monsieur PRIOUX Philippe 
Madame RAMDANE Khadija	Monsieur PAIGNON Gilles 	Monsieur KLETZLEN-BODES Denis 
Madame LIMOUZIN Valérie 	Madame CARIMALI Jacqueline 	Monsieur LORENZI Arnaud 
Madame SEVEGRAND Caroline 	Madame CABUROL Virginie 	Madame GARNAVAULT Juline 
Monsieur ESPECEL Robert 	Monsieur RETHORE Eric 	Madame AZE Catherine 
Madame AMBLAS Sylvie 		